

BELOEIL

Cette localité portait autrefois le nom de Saint-Mathieu de Belœil ; elle fut érigée en municipalité de paroisse le 1^{er} juillet 1845. Son nom, signifiant Bellevue, lui vient du site enchanteur qu'elle occupe sur la rive ouest de la rivière Richelieu, au sud par conséquent du fleuve Saint-Laurent, à une distance de 20 milles de Montréal et de 160 milles de Québec.

La seigneurie de Belœil fut concédée au Sieur Thomas Hertel, le 18 janvier 1694. Les registres de la paroisse s'ouvrent en l'année 1772. Son érection canonique date du 25 mars 1831, et son érection civile, du 2 juillet 1835. Elle fait partie du diocèse de Saint-

Hyacinthe. Son territoire se décrit comme suit : borné au nord-est par le fief Cournoyer, au nord-ouest par une partie de la paroisse de Sainte-Anne de Varennes et le fief de Saint-Blain, au sud-est par la rivière Richelieu, au sud-ouest en partie par la seigneurie de Boucherville et en partie par celle de Montarville.

La municipalité du village de Belœil a été érigée le 9 décembre 1903 puis, le 19 février 1914, elle obtint sa charte de ville. Sa population était alors de 1,600 habitants ; elle en compte 1,900 aujourd'hui, soit 392 familles, dont 214 propriétaires fonciers et 178 loca-

taires. Signalons en passant que la population du comté de Verchères, où est située la ville de Belœil, s'élève à 14,000 âmes ; il s'agit ici de la division électorale provinciale ; la circonscription fédérale porte le nom de Chambly-Rouville. Depuis 1914, une nouvelle municipalité a surgi au sein du territoire paroissial de Belœil, celle du village de Mac Masterville, érigée le 31 juillet 1917.

La population de la ville, de religion catholique, forme deux paroisses organisées ; une église et deux chapelles servent au culte. Deux écoles, l'une pour garçons et l'autre pour les filles, assurent les bienfaits de l'éducation. Ces écoles sont tenues par des congrégations religieuses.

Régie par la loi des cités et villes, Belœil choisit les membres de son Conseil et l'administration est confiée à un greffier. Le Conseil municipal se compose du maire et de 6 échevins, élus pour deux ans. Ces représentants élus ne reçoivent aucun émolument. La dernière élection municipale a eu lieu le 1^{er} février 1945.

Voici les noms des maires du village et de la ville de Belœil :

du village

1904-1907 Alphonse Jeannotte
 1907-1908 Ernest Brunelle
 1908-1909 Isidore Auger
 1909-1910 Fabien Brodeur
 1910-1911 Joseph Pigeon
 1911-1913 Alexis Perrault
 1913-1914 Ernest Brunelle
 1914-1915 Ernest Brunelle

de la ville

1915-1917 Alexis Perrault
 1917-1919 Alphonse Jeannotte
 1919-1921 Thomas Orsali
 1921-1923 Moïse Guertin
 1923-1925 Edmour Perrault
 1925-1927 Moïse Guertin
 1927-1931 Euclide Hubert
 1931-1933 Herménégilde Perrault
 1933-1937 Moïse Guertin
 1937-1944 Arthur Dupré

La ville de Belœil fournit elle-même l'électricité et l'eau à ses résidents. La capacité de son aqueduc est de un million de gallons d'eau par jour. Le service téléphonique y est offert aux mêmes conditions qu'à Montréal ; il compte 185 abonnés dont 125 particuliers et 60 places d'affaires.

La superficie totale de 481 acres, se divise en 5 quartiers municipaux. Les 32 rues desservant Belœil comprennent actuellement 5 milles de rues pavées et 2 milles de rues non pavées, 6 milles de trottoir en ciment et 1 mille de trottoir non pavé.

L'évaluation foncière, résidentielle et commerciale, se chiffre à un million de dollars. Les taxes se répartissent comme suit : taxe foncière \$0.70 par \$100.00, taxe scolaire \$1.10 par \$100.00, taxe d'eau \$17. par année, taxe d'affaires 5, 10 ou 15 dollars, taxe spéciale pour service sanitaire \$2.00. Il n'y a pas à Belœil de taxes de trottoirs, de pavage, etc.

Les institutions religieuses, dont l'évaluation municipale est de \$100,000.00, sont exemptées du paiement de la taxe foncière.

Le montant des obligations constituant la dette de la ville s'élève à \$125,000.00, et l'administration municipale revient annuellement à \$11,000.00 ; il importe de signaler que la ville possède 45 entreprises commerciales, 8 industries et une succursale de banque.

Comme la plupart des petites villes du Québec, Belœil présente plusieurs genres d'habitations où dominent la pierre, la brique ou le bois.

Les services municipaux, autres que ceux de l'aqueduc et de l'électricité, sont le service des Incendies et de la Police, et celui de l'hygiène. Ces services comptent 19 employés, dont 12 pompiers volontaires et 3 constables, lesquels remplissent une seule fonction.

Les communications avec l'extérieur sont assurées par le Canadien National et les autobus reliant Mac Masterville, Saint-Hilaire, Belœil et Otterburn. Trois hôtels comprenant un total de 40 chambres, fournissent aux voyageurs les accommodations désirées.

En 1944, 64 permis ont été accordés dans la ville pour voitures privées (automobiles), et 11 pour camions. Enfin, Belœil possède 2 stations postales, une station télégraphique (C.N.R.), 3 parcs publics, deux terrains de jeux pour enfants, un centre sportif avec golf, un cinéma, une salle paroissiale contenant 600 sièges. Ses professionnels sont : 2 dentistes, 4 médecins, 3 pharmaciens-médecins.

Le nom de Belœil fut probablement donné

en souvenir d'une petite ville de ce nom située en Belgique, près des frontières françaises.

Disons en terminant que la ville de Belœil est un endroit d'été idéal où se réunit l'élite de la société montréalaise durant la belle saison.

Le Conseil municipal actuellement en fonctions se compose de Monsieur Arthur Dupré, maire et de MM. Elzéar Pigeon, Armand Biron, Yvon L'Heureux, Arsène Burelle, J.-Euclide Hubert et Conrad William, échevins.